Saint-Placide, le 17 novembre 2020

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-088 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 9 novembre 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire, le Conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue à huis clos, le 17 novembre 2020, par visioconférence, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents par visioconférence :

Mmes. les conseillères :	Brigitte DesRosiers Stéphanie Gingras Marie-Ève D'Amour
MM. les conseillers :	Pierre Laperle Martin St-Pierre

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

Absent : M. Jacques Nantel ayant motivé son absence

M. le Maire, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance tenue par visioconférence.

RÉSOLUTION
209-11-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Séance ordinaire du 20 octobre 2020.

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Jacques Nantel et Brigitte DesRosiers)

5.1. Présentation des comptes à payer (ND/207-120-001);
5.2. Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la Municipalité (ND/201-12);
5.3. Embauche de Mme Carole Sénéchal à titre de préposé à l'entretien ménager;
5.4. Embauche de M Mario Boyer à titre de chargé projet aux finances;
5.5. Fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville pour le période des fêtes;
5.6. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - (ND/107-180-010);

6. TRANSPORT
(Martin St-Pierre et Pierre Laperle)

7. HYGIÈNE DU MILIEU
(Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras)

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT (Marie-Ève D'Amour et Jacques Nantel)

8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis;
8.2. C.C.U- Dépôt du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2020;
8.3. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-11 - (ND/4943-44-5095);
8.4. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-12 - (ND/4943-62-7513);
8.5. Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à COBAMIL;

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS (Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)

9.1. Bibliothèque Municipale – Paiement des frais de retard dans le cadre de la Guignolée 2020 (ND/801-140-003) ;
9.2. Fermeture de la bibliothèque – Période des fêtes (ND/303-111-002) ;
9.3. Club des Lynx – Droits de passage et signalisation (ND/114-300-072) ;

10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE (Pierre Laperle et Martin St-Pierre)

10.1. Dépôt du rapport d'intervention ;
10.2. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers ;
10.3. Achat de tenue intégrale de combat incendie ;
10.4. Inscription au Congrès de l'Association des chefs en Sécurité incendie du Québec ;
10.5. Modification de l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes ;

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 210-11-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2020.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION 211-11-2020

PRÉSENTATION DES COMPTES A PAYER
(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide en date du 17 novembre 2020 pour un montant de 179 108.30 **$** :

Registre des chèques :	83 595.70 $
Registre des prélèvements :	32 381.36 $
Liste des dépôts directs :	63 131.24 $
MONTANT TOTAL :	179 108.30 **$**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ - (ND/201-12)

Le secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la Municipalité tel que régit par la loi.

RÉSOLUTION 212-11-2020

EMBAUCHE DE MME CAROLE SÉNÉCHAL À TITRE DE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de pourvoir au poste de préposé à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du contremaitre suite aux entrevues d'embauche et aux candidatures soumises;

CONSIDÉRANT que le poste est conditionnel à une période probatoire de 6 mois;

Il est proposé M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme. la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Mme Carole Sénéchal à titre de préposé à l'entretien ménager au taux horaire de 19,50$ de l'heure et ce, à compter du 9 novembre 2020.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 213-11-2020

EMBAUCHE DE M. MARIO BOYER À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET AUX FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'une aide et d'une expertise ponctuelle afin d'épauler le personnel administratif notamment, en cette période de fin d'année et de préparation budgétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Mario Boyer à titre de Chargé de projet et ce, à compter du 12 novembre 2020 au taux horaire convenu de 60 de l'heure. L'entente entre les parties prévoit un taux de 1$ du kilomètre lorsqu'un déplacement à l'Hôtel-de-ville sera nécessaire.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
214-11-2020

FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de procéder à la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes du vendredi, 18 décembre 2020 à midi jusqu'au mardi, 5 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
(Référence dossier : 107-180-010)

Les membres du conseil municipal déclarent avoir déposé leur déclaration de mise à jour d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi.

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS
(Référence dossier : 705-112-001)

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois d'octobre 2020 préparé par Mme Laurie Giraldeau, directrice du Service de l'urbanisme.

C.C.U- DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie, le directeur général dépose le procès-verbal du CCU pour la séance du 3 novembre 2020 préparé par Mme Laurie Giraldeau, directrice du Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION
215-11-2020

DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2020-11 (ND/4943-44-5095)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 80, rue Sabourin souhaite remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal par un nouveau revêtement en vinyle D 4,5 de la compagnie Mitten de couleur blanc et ajouter des moulures en bois peinturées de couleur Grand Piano 6210-83 autour des fenêtres du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujetti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les plans et documents soumis pour la demande d'autorisation seront respectés intégralement;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, **appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que** le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et accepte la demande de PIIA 2020-11 telle que déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 216-11-2020

DEMANDE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2020-12
(Référence dossier : (4943-62-7513)

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble situé au 42, rue de la Fonderie souhaite construire un abri d'auto permanent annexé au bâtiment principal et que celui-ci sera soutenu par trois (3) colonnes en bois traité de couleur naturel et la toiture de l'abri d'auto permanent sera en tôle Vicwest modèle Ultravic 28 GA de couleur blanc pur;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est assujetti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les plans et documents soumis pour la demande d'autorisation seront respectés intégralement

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les orientations et objectifs du règlement 09-06-2004 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, **appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement que** le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU et accepte la demande de PIIA 2020-12 telle que déposée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 217-11-2020

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À COBAMIL

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, **appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement** de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au Conseil des Bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) effective jusqu'au 31 mars 2021 au coût de 300$.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
218-11-2020

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – PAIEMENT DES FRAIS DE RETARD DANS LE CADRE DE LA GUIGNOLÉE 2020 (ND/801-140-003)

CONSIDÉRANT QU' au cours du mois de décembre 2020, le comité de la guignolée désire amasser des denrées non périssables pour la confection de paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil et la bibliothèque municipale désire s'impliquer dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'offrir la possibilité aux abonnés de la bibliothèque municipale de payer leurs frais de retard en denrée non périssable entre le 17 novembre 2020 et le 11 décembre 2020. Une denrée par document de retard sera exigée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
219-11-2020

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE – PÉRIODE DES FÊTES (ND/303-111-002)

Il est proposé par Mme. la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par Mme. la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'autoriser le changement d'horaire de la bibliothèque municipale et ce, pour la période du 21 décembre 2020 au 1 janvier 2021 inclusivement, à savoir :

	Horaire régulier		Période des fêtes
Lundi 21 décembre 2020	Fermé		Fermé
Mardi 22 décembre 2020	14 h à 21 h		15 h à 19 h
Mercredi 23 décembre 2020	14 h à 16 h		Fermé
Jeudi 24 décembre 2020	14 h à 16 h		Fermé
Vendredi 25 décembre 2020	14 h à 21 h		Fermé
Samedi 26 décembre 2020	10 h à 14 h		Fermé
Dimanche 27 décembre 2020	Fermé		Fermé
Lundi 28 décembre 2020	Fermé		Fermé
Mardi 29 décembre 2020	14 h à 21 h		15 h à 19 h
Mercredi 30 décembre 2020	14 h à 16 h		Fermé
Jeudi 31 décembre 2020	14 h à 16 h		Fermé
Vendredi 1 janvier 2021	14 h à 21 h		Fermé
Total des heures d'ouverture	**37 heures**		**8 heures**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
220-11-2020

CLUB DES LYNX – DROITS DE PASSAGE ET SIGNALISATION
(Référence dossier : 114-300-072)

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme. la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'accorder deux (2) droits de passage au Club des Lynx, soit sur le rang Saint-Vincent (près de la rue Mondou) et le boulevard René-Levesque (intersection de la voie de service entre la route 344 et le boulevard Saint-Placide), pour l'hiver 2020-2021. Quant à la demande de traverse sur la route 344, la Municipalité se doit de référer le demandeur au ministère des Transports du Québec puisqu'elle n'a pas juridiction sur cette route.

DE PLUS, IL EST CONVENU QUE cette autorisation ne soustrait pas les demandeurs et usagers à l'obligation d'obtenir toutes les autorisations et permis requis, conformément aux lois, règlements et usages en la matière, ainsi qu'à respecter ces derniers en tout temps (notamment le règlement municipal numéro 10-07-2004).

DE PLUS, tout regroupement d'usagers doit maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité civile minimale de 2 000 000 $ afin de couvrir tout dommage éventuel.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la municipalité installe les panneaux de signalisation routière qui sont manquants afin d'indiquer chacune des traverses de motoneiges aux usagers des routes.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le Directeur général dépose le rapport des interventions du Service sécurité incendie pour le mois d'octobre 2020 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur du Service sécurité incendie.

RÉSOLUTION 221-11-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leurs permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Placide prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Deux-Montagnes en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle et appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 222-11-2020

ACHAT DE TENUE INTEGRALE DE COMBAT INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de procéder au remplacement de deux (2) habits de combat intégral d'incendie suite à leur fin de vie utile et conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre et appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement de procéder à l'achat de (2) deux habits de combat intégral au coût de 2040$ plus les taxes

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
223-11-2020

INSCRIPTION AU CONGRES DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SECURITE INCENDIE DU QUEBEC

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement de procéder à l'inscription au Congrès annuel des Chefs en sécurité incendie pour M. Daniel Lalonde au coût de 295 $ plus les taxes applicables.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
224-11-2020

MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A L'ENTRAIDE DE LA SECURITE INCENDIE DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT le désir des municipalités d'établir la procédure, la tarification et les obligations et responsabilité des municipalités pour la mise à jour des données, dans la suite de logiciel de répartition assisté par ordinateur et incendie portant sur la propriété et les infrastructures telles que les adresses, réseau routier, intersection routière et borne fontaine ;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont déjà conclu une entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes, laquelle est entrée en vigueur le 1er mai 2020

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités signataires de procéder à des modifications à ladite entente et dont l'ensemble de celles-ci ont été déposées au Conseil pour délibération ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre et appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'autoriser le Maire et le directeur général à signer pour et au nom du Conseil la modification de l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie de la MRC de Deux-Montagnes tel que proposée.

ADOPTÉE

11.PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

RÉSOLUTION
225-11-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de lever la présente séance.

ADOPTÉE

M. Richard Labonté Maire	M. Mathieu Dessureault Directeur général